

STAGE D'INITIATION A LA CÉRAMIQUE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Dates : Du 22/02/2021 au 26/02/2021

Lieu : La Galerie des Arts du feu, Aître Saint-Maclou, 186 rue Martainville, 76000 ROUEN

Horaires : Du lundi au vendredi, de 14h00 à 16h30

Tarifs : 145 euros TTC par enfant

Matériel à apporter : prévoir un vêtement de travail et une gourde d'eau

RESPONSABLE LEGAL

NOM PRENOM

NOM DE JEUNE FILLE DATE DE NAISSANCE.....

LIEU DE NAISSANCE DÉPARTEMENT

ADRESSE.....

.....

CP VILLE

TEL DOM..... TEL PORT.....

COURRIEL

EMPLOYEUR

PROFESSION

TEL PROFESSIONNEL

CONJOINT

NOM PRENOM

TEL DOM..... TEL PORT.....

COURRIEL

EMPLOYEUR

PROFESSION

TEL PROFESSIONNEL

PERSONNES INSCRITES AU STAGE

NOM	PRENOM	NE(E) LE	SEXE	OBSERVATIONS

Accord pour photographier votre enfant (droit à l'image) ? Oui Non

Les frais d'inscriptions (145 euros TTC par enfant) sont à régler par chèque à l'ordre de La Galerie des Arts du feu, et à joindre au présent formulaire.

Je soussigné(e), Mme/M , déclare être d'accord sur les termes du présent formulaire d'inscription, après avoir pris connaissance du descriptif du stage en annexe (programme indicatif) et des conditions d'annulation ci-dessous.

OBSERVATIONS EVENTUELLES : (santé, comportement de l'enfant...)

Fait àle

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

CONDITIONS D'ANNULATION

Ne seront prises en considération que les annulations effectuées par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation entraînera la perception des frais d'annulation selon le barème ci-dessous (sauf en cas de reconfinement : la somme versée sera alors intégralement remboursée).

- Plus de 15 jours avant le stage : 25% du montant total du stage
- Entre 15 et 7 jours avant le stage : 50% du montant total du stage
- Moins de 7 jours avant le stage, deux cas :
 - * sur présentation d'un certificat médical pour l'enfant ou certificat de décès d'un membre de la famille en ligne directe : possibilité de reporter le stage sur une prochaine date (dans les 6 mois maximum suivant la date du stage initial)
 - * désistement pour convenances personnelles : 100% du montant total du stage
- Absence de l'enfant : aucun remboursement
- Tout stage écourté par un participant ou donnant lieu à une exclusion dûment justifiée, ne fait l'objet d'aucun remboursement.